

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN  
REUNIE LE MARDI 02 JUIN 2020 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

---

**Présents** : M. Olivier FAVRE, Maire  
Mme Suzanne SERAFINI et M. Didier FROSSARD, Adjoint

Conseillers municipaux : Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER,  
Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER,  
MM. Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI,  
Claude MEMBREZ, Vincent MONNIER, Daniel SANDMEIER

**Assiste à la séance** : Mme Marilène DEMIERRE, secrétaire

---

Le conseil se réunit avec l'ordre du jour suivant :

**Séance d'installation des conseils municipaux des communes du canton de Genève**

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat
  2. Prestation de serment des conseillers municipaux;
  3. Nomination des diverses commissions
- 

Monsieur Olivier Favre, Maire, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

**Discours de M. Olivier Favre de la séance d'installation du Conseil Municipal de Russin – 2 juin 2020**

J'ai le grand plaisir de déclarer la séance d'installation du Conseil municipal de Russin ouverte et je souhaite une cordiale bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux élus.

Cette séance d'installation est organisée conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat, c'est-à-dire en mode présentiel, sans public mais filmé pour une retransmission en directe sur le site de la commune. Les recommandations et directives de l'OFSP sont bien sûr appliquées.

Le Conseil d'Etat précise encore que cette séance revêt à l'évidence un intérêt public prépondérant, car sans elle, les communes seraient privées d'autorités délibératives.

L'article 9 de la LAC stipule que « *Dans les communes jusqu'à 800 habitants, le conseil municipal est présidé par le maire ou, en cas d'absence, par un des adjoints* ». Le Grand Conseil a entamé une réflexion sur ce point afin de se conformer à la Constitution genevoise

qui dit que « *Nul ne peut être à la fois membre du conseil municipal et de l'exécutif communal* ». Probablement, à l'avenir, la présidence du CM sera assumée par un membre élu en son sein. Les travaux du Grand Conseil n'ont pu avancer en raison de la situation actuelle et jusqu'à nouvel avis, la présidence du CM est endossée par le maire.

Voilà pour les quelques précisions techniques qu'il était nécessaire de donner.

Madame l'adjointe, Monsieur l'adjoint,  
Mesdames les conseillères municipales élues, Messieurs les conseillers municipaux élus,  
Madame la secrétaire générale,

Ce virus insidieux aura bousculé la terre entière mettant en léthargie profonde tout ce qui fait la société dans son sens le plus large. L'être humain, cet animal social, s'est vu du jour au lendemain privé de rencontres, de partages, de libertés même. Il a fallu revenir au clan, à l'individu. Et dans cet isolement, ce confinement, l'action de solidarité s'est révélée et s'est manifestée plus que jamais. La reconnaissance aussi envers toutes ces femmes, tous ces hommes qui sont enfin apparus comme nécessaires au fonctionnement d'une société paralysée ou non. Je profite alors de ce message pour remercier sincèrement toutes les personnes qui se sont engagées pour que notre commune vive. Je pense au restaurant, à l'épicerie, aux marchés à la ferme, aux viticulteurs, aux nombreux bénévoles et à toutes celles et ceux qui ont donné un peu de leur temps à l'autre. Oui, un grand merci.

Dans ce contexte très particulier, il est aussi primordial que nos institutions fonctionnent, non seulement pour garantir la démocratie qui nous est chère mais aussi pour faire perdurer un cadre, une structure du vivre ensemble. C'est pourquoi, nous sommes réunis ce soir afin de faire prêter serment aux conseillères et conseillers municipaux conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat et pour démarrer cette nouvelle législature municipale pour les 5 prochaines années.

Dans une collectivité publique comme la nôtre, les compétences des élus municipaux sont précisément réglées et délimitées dans la Constitution genevoise, la Loi sur l'Administration des Communes (LAC) et le Règlement du Conseil municipal.

Alors, Mesdames et Messieurs les élus.es, c'est en respectant ces règles que vous accomplirez pleinement la mission dont vous êtes investis. Le serment solennel marque votre engagement en faveur et pour de la communauté russinoise.

Cette charge est belle, elle est aussi difficile et exigeante, elle implique de fortes attentes de la population qui vous a élus et vous a fait confiance.

Cette confiance, recouvre également un devoir de réserve et de secret sur tous les éléments dont vous aurez connaissance. Vous devrez toujours travailler, comme cela a été le cas jusqu'à aujourd'hui, dans le respect des idées de chacun, en ne tenant compte que de l'intérêt général et en faisant fi des intérêts particuliers.

Dès aujourd'hui, chacune et chacun d'entre vous incarnera la commune de Russin dans ses actes et dans ses paroles. La responsabilité est grande, vous allez façonner notre commune pour l'avenir. Vous avez été élus pour décider, trancher entre oui ou un non plus qu'une

abstention. Car comme disait l'écrivain Paulo Coelho : « *La liberté n'est pas l'absence d'engagement, mais la capacité de choisir* ».

Ensemble, nous devons veiller au bien-être des habitants, ensemble, nous devons tout mettre en œuvre pour être un élément rassembleur de la population. Nos prédécesseurs nous remettent aujourd'hui une commune où il fait bon vivre, un territoire préservé, des finances saines. Qu'ils en soient remerciés. Veillons donc à poursuivre ensemble cette mission avec les mêmes valeurs et les mêmes objectifs pour celles et ceux qui nous succéderont.

Enfin, restez modestes et humbles dans votre fonction car comme disait Winston Churchill « *Être homme (ou femme) politique, c'est être capable de dire à l'avance ce qui va arriver demain, la semaine prochaine, le mois prochain et l'année prochaine. Et d'être capable, après, d'expliquer pourquoi rien de tout cela ne s'est produit* »..

Conformément à l'ordre du jour établi, M. Olivier Favre, Maire, donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 09.04.2020,

## **1. LECTURE DE L'ARRETE DU CONSEIL D'ETAT**

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

Vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 2020 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle des 20 et 30 mars 2020 ;

Attendu qu'aucun recours n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cour de Justice dans le délai légal.

**Arrête ;**

L'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, est validée

## **2. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire prie les conseillers de bien vouloir se lever et de garder la main droite levée durant la lecture de la formule. Il énonce la formule d'assermentation selon l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

*« Je jure, ou je promets, solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret dans tous les cas où il sera enjoint par le Conseil municipal »*

et leur demande de bien vouloir, à l'appel de leur nom, répondre par « Je le promets » ou « Je le Jure ».

Il fait prêter serment aux conseillers municipaux suivants :

M. Daniel Chambaz, Mme Nadine Cortinovis Gfeller, M. Sébastien Delesderrier, Mme Sylvie Desbaillet, M. Guy Julini, M. Claude Membrez, M. Vincent Monnier, M. Daniel Sandmeier, Mme Delphine Voellinger

Monsieur le Maire et les adjoints prennent acte de leurs serments.

## **3. NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire et les adjoints proposent une répartition des commissions.

Les commissions se composent d'un président, d'un vice-président et des conseillers qui se répartissent les commissions selon le tableau ci-dessous.

Aucune objection n'étant formulée, la répartition des commissions, pour la période du 2 juin 2020 au 31 mai 2025, est acceptée, comme suit :

<b>Finances et Taxe professionnelle :</b>		<b>Dicastère de Olivier FAVRE, maire</b> M. Claude MEMBREZ (président), M. Sébastien DELESDERRIER (vice-président), M. Daniel CHAMBAZ, Mme Delphine VOELLINGER
<b>Urbanisme Environnement :</b>		<b>Dicastère de Olivier FAVRE, maire</b> M. Daniel CHAMBAZ (président), Mme Delphine VOELLINGER (vice-présidente), Mme Nadine CORTINOVIS, M. Vincent MONNIER
<b>Mobilité sécurité :</b>		<b>Dicastère de Olivier FAVRE, maire</b> M. Sébastien DELESDERRIER (président), Mme Sylvie DESBAILLET (vice-présidente), M. Daniel SANDMEIER, M. Claude MEMBREZ
<b>Scolaire, Enfance:</b>	<b>Petite</b>	<b>Dicastère de Suzanne SERAFINI, adjointe</b> M. Guy JULINI (président), M. Vincent MONNIER (vice-président), Mme Nadine CORTINOVIS, M. Sébastien DELESDERRIER
<b>Social Aînés :</b>		<b>Dicastère de Suzanne SERAFINI, adjointe</b> Mme Nadine CORTINOVIS, (présidente), M. Guy JULINI, (vice-président), Mme Sylvie DESBAILLET, M. Daniel CHAMBAZ
<b>Événement communication :</b>		<b>Dicastère de Suzanne SERAFINI, adjointe</b> Mme Sylvie DESBAILLET, (présidente), M. Claude MEMBREZ, (vice-président), Mme Delphine VOELLINGER, M. Daniel SANDMEIER
<b>Routes, Voirie, Emplacements:</b>		<b>Dicastère de Didier FROSSARD, adjoint</b> M. Vincent MONNIER (président), M. Daniel SANDMEIER (vice-président), M. Sébastien DELESDERRIER, Mme Sylvie DESBAILLET
<b>Gestion des déchets:</b>		<b>Dicastère de Didier FROSSARD, adjoint</b> M. Daniel SANDMEIER (président), Mme Nadine CORTINOVIS (vice-présidente), M. Guy JULINI, M. Claude MEMBREZ
<b>Bâtiment Construction:</b>		<b>Dicastère de Didier FROSSARD, adjoint</b> Mme Delphine VOELLINGER (présidente), M. Daniel CHAMBAZ (vice-président), M. Guy JULINI, M. Vincent MONNIER

**En outre il accepte les nominations pour****Groupement Feu  
Dardagny-Russin :****Dicastère de M. Olivier FAVRE, maire**  
M. Olivier FAVRE et M. Daniel SANDMEIER**Groupement pour la  
Jeunesse****Dicastère de Mme Suzanne SERAFINI, adjointe**  
Mme Sylvie DESBAILLET, M. Guy JULINI**Groupement EMS****Dicastère de M. Didier FROSSARD, adjoint**  
Exécutif uniquement**Fondation du Logement****Dicastère de M. Olivier Favre, Président**M. Pierre-Alain WOHLERS  
Mme Suzanne SERAFINI**Les autres membres seront élus ou cooptés dans le courant de  
l'automne 2020.**

Aucune objection n'étant formulée, les commissions ci-dessus sont acceptées à l'unanimité des membres présents, soit par 9 VOIX POUR

La séance est close à 19h45



Olivier Favre  
Maire



Suzanne Serafini  
Adjointe



Marilène Demierre  
Secrétaire